

L'échographie

Avant l'examen

Votre médecin vous a prescrit un examen échographique. Il sera réalisé avec votre accord. Vous avez la liberté de l'accepter ou de le refuser. Une information vous sera fournie sur le déroulement de l'examen et ses suites. Le médecin radiologue est qualifié pour juger de l'utilité de cet examen pour répondre à la question diagnostique de votre médecin. Toutefois, il est possible que cet examen ne réponde pas à toutes les questions.

Il est important de bien répondre aux questions qui pourraient vous être posées sur votre état de santé actuel et vos antécédents. N'oubliez pas d'apporter vos anciens examens pour comparaison et surtout de respecter les recommandations qui vous sont faites.

Comment se déroule l'examen ?

L'échographie est réalisée à l'aide d'un échographe qui utilise le pouvoir réfléchissant des différents tissus de notre organisme aux ultrasons. L'échographie n'utilise pas de rayons X : ce sont des examens non irradiants qui utilisent les propriétés des ultrasons. Pour les intensités utilisées, aucune conséquence particulière n'a jamais été décrite chez l'homme.

Lors de la réalisation d'une échographie, vous serez allongé sur une table d'examen, la partie à explorer dénudée. Un gel à base d'eau sera appliqué sur la zone concernée, puis la sonde d'examen sera utilisée. Le recueil d'information est immédiat : le médecin pourra vous donner ses premières impressions durant l'examen.

Il peut vous être demandé lors de l'examen de gonfler vos poumons et d'arrêter de respirer pendant quelques secondes. Pour une échographie abdominale, il vous sera demandé de jeûner pendant 6 heures avant l'examen. Pour une échographie pelvienne, il vous sera demandé d'avoir la vessie initialement pleine et parfois d'évacuer la vessie avant de poursuivre l'examen. Des toilettes sont à votre disposition dans la salle.